

## Conditions de participation

Inscription jusqu'à deux semaines avant la date de l'événement avec le code QR ou sur [www.wirtschaftstermine.ch](http://www.wirtschaftstermine.ch)



Le nombre de participants est limité. Les inscriptions sont prises en compte et confirmées dans l'ordre de leur date de réception. En cas d'absence ou d'annulation moins de 2 jours avant l'événement, aucun remboursement ne sera effectué.

Lieu/heure Gesellschaft zu Zimmerleuten, Kramgasse 2, Bern  
8 h 30 à 12 h

Accès bus n° 12 depuis la gare centrale de Berne, arrêt Rathaus  
des places de parc sont disponibles au Rathaus-Parking

Intervenant **formateur accrédité et certifié Incoterms® 2020**

### **Thorsten Hohmann**

Chef du département Export & Import,  
membre de la direction Chambre de commerce des deux Bâle

Public cible collaborateurs de la vente, du marketing, des achats et du  
traitement des exportations

Coûts (Hors TVA) Membre Chambre de commerce Fr. 385.--  
Non-membre Fr. 450.--

Organisation **Union du commerce et de l'industrie du canton de Berne**  
Andrea Roder  
Kramgasse 2 | case postale | 3001 Berne  
Téléphone 031 388 70 70  
[export-events@bern-cci.ch](mailto:export-events@bern-cci.ch) | [www.bern-cci.ch](http://www.bern-cci.ch)

# Formation continue à l'exportation

## Incoterms® 2020

Jeudi, 27 février 2024, 08h30



## Bienvenue

Cher membre, cher client à l'exportation,

La conquête de marchés étrangers est inévitable pour l'économie suisse. Outre les opportunités qu'elle offre, elle comporte également certains risques. L'un des plus grands défis est le cadre juridique, notamment en ce qui concerne les conditions de livraison et de paiement. Souvent, les partenaires contractuels ne connaissent pas suffisamment le droit applicable au cas par cas, et donc leurs droits et obligations respectifs.

Les clauses Incoterms sont un élément important pour les livraisons transfrontalières. La réglementation actuelle, Incoterms® 2020, est en vigueur depuis le 1er janvier 2020. Correctement appliqués, les Incoterms® 2020 offrent aux acheteurs et aux vendeurs une sécurité juridique accrue, préviennent le risque de complications juridiques et de surcoûts imprévus, facilitent la mise en œuvre du commerce international et réduisent les risques de malentendus entre les parties. Les principales obligations contractuelles peuvent être déterminées de manière simple et permettent d'établir des relations claires.

Ce séminaire aborde le contenu de toutes les clauses Incoterms® 2020 ainsi que leur application correcte. Quels sont les droits et obligations de l'acheteur et du vendeur ? Des conseils de mise en œuvre axés sur la pratique ainsi que des solutions concrètes aux problèmes rencontrés par les entreprises participantes sont également au centre de l'attention.

Nous nous réjouissons de votre participation.

Meilleures salutations

**Union du commerce et de l'industrie du canton de Berne**

Chambre de commerce de Berne



Hakim Glauser  
Responsable du service export



Andrea Roder  
collaboratrice du service d'exportation

## Contenu du programme

- Bases des clauses commerciales internationales
- Le transfert des coûts et des risques en tant que critères de sélection décisifs
- Choisir et appliquer les bonnes clauses de livraison
- Les fonctions annexes des Incoterms® 2020
- Mise en œuvre dans la pratique quotidienne à l'aide d'études de cas
- Optimisation des coûts de transport et de dédouanement
- Les Incoterms® en tant que clause commerciale nationale : application sur le territoire national
- L'influence de la clause Incoterms® sur le prix de vente
- Avantages concurrentiels en choisissant la bonne clause